



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et des ressources
humaines

Office du personnel de l'Etat

Direction de l'évaluation et du système de
rémunération

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
30.08.2005	01.04.2022	01.09.2005

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Contrôleur des denrées alimentaires- contrôleuse des denrées alimentaires	5.06.036
2. But de la fonction	
<p>Inspecter les commerces et industries de la branche alimentaire ainsi que les établissements publics afin de contrôler le respect des ordonnances fédérales en matière d'hygiène. Les domaines d'intervention sont les suivants : restaurants, cantines d'entreprise ou école, manifestations foraines, fabricants, vendeurs, importateurs de denrées alimentaires.</p>	
3. Description de la fonction	
<p>La fonction implique notamment d'/de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôler l'hygiène des locaux, agencements, ustensiles et marchandises; - vérifier l'autocontrôle; - évaluer les risques liés au commerce de denrées alimentaires, produits carnés compris; - surveiller la manutention hygiénique des denrées alimentaires; - contrôler la conformité de l'étiquetage des denrées alimentaires à la législation en vigueur; - prendre des mesures immédiates ou différées lors d'inspection; - exécuter des prélèvements; - établir des rapports de prélèvements et d'inspection lors de chaque intervention ainsi que rédiger des lettres à l'attention des services ou des personnes concernées. <p>Ces contrôles ont lieu dans les établissements de moindre importance ou ceux pour lesquels le risque en matière de sécurité alimentaire est faible. Le-la titulaire du poste assiste un-e inspecteur-trice des denrées alimentaires dans les autres cas.</p>	
4. Exigences de la fonction	
Diplôme fédéral de contrôleur-se des denrées alimentaires.	

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	H	D	G	B	G	Cl. max. 14
Points	30	13	36	8	41	Total 128